

## PROCURATION

**Le (La) soussigné(e)**

Personne morale:

Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:
1.	
2.	

Personne physique:

Nom:	
Prénom :	
Domicile:	

Titulaire de

..... actions ordinaires au porteur et/ou actions dématérialisées (voir aide-mémoire pratique)

..... actions ordinaires nominatives,

..... actions privilégiées (Priv. 1) nominatives,

..... actions privilégiées (Priv. 2) nominatives,<sup>1</sup>

en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit<sup>2</sup>, de la société anonyme COFINIMMO ayant son siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE 0426 184 049, **constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial<sup>3</sup>:**

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Cofinimmo", qui se tiendra au siège social le **24 avril 2009** à 15h30, et pour délibérer sur les points de l'ordre du jour (voir p. 3 et 4), aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après (voir p. 2).

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

<b>A REMPLIR PAR COFINIMMO</b>	
N° ID:	
Actions ordinaires bloquées:	Banque:
Actions ordinaires nominatives:	
Actions privilégiées I:	
Actions privilégiées II:	

<sup>1</sup> Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>3</sup> Pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant...

### Pouvoir du mandataire:

Le mandataire pourra notamment:

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour; et
- 2) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée:

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cfr. Ordre du jour en annexe et publié au Moniteur belge, dans l'Echo et le Tijd et sur notre site web [www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)):

### Points:

<b>1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2008</b>	Ne requiert pas de vote		
<b>2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2008</b>	Ne requiert pas de vote		
<b>3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2008</b>	Ne requiert pas de vote		
<b>5.1. Proposition de transfert de EUR 104.116.237 représentant le résultat non réalisé sur portefeuille du poste «Réserves indisponibles» vers le poste «Autres réserves» et requalification en réserves disponibles des réserves «Autres réserves – résultat non réalisé sur portefeuille» et «Variations de la juste valeur des instruments financiers».</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>6. Décharge aux administrateurs</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>7. Décharge au commissaire</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>8. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions liant la Société</b>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>9. Nomination et renouvellement des mandats d'administrateurs</b>			
a) Nomination: Xavier de Walque	OUI	NON	ABSTENTION
b) Renouvellement: Vincent Doumier	OUI	NON	ABSTENTION
c) Renouvellement: Gaëtan Hannecart	OUI	NON	ABSTENTION
d) Renouvellement: Baudouin Velge	OUI	NON	ABSTENTION
<b>10. Divers</b>	Ne requiert pas de vote		

(\*) Biffer la mention inutile

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2009

(« bon pour pouvoir » + signature)

## ORDRE DU JOUR

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2008*
2. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2008*
3. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat*  
 Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2008, en ce compris l'affectation du résultat.  
 En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 7,80 € brut aux actionnaires ordinaires; proposition d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2008 de 330.544 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo, et de suspendre le droit au dividende des autres 21.830 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo.
4. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2008*
5. *Composition des capitaux propres statutaires de Cofinimmo SA*

1/ Proposition de transfert de EUR 104.116.237 représentant le résultat non réalisé sur portefeuille du poste «Réserves indisponibles» vers le poste «Autres réserves – résultat non réalisé sur portefeuille» et requalification en réserves disponibles des réserves «Autres réserves – résultat non réalisé sur portefeuille» et «Variations de la juste valeur des instruments financiers».

2/ Tableau

	Caractéristiques	Avant affectation du résultat	Affectation proposée à l'AG	Après affectation du résultat et distribution du dividende	Transfert proposé à l'AG	Après affectation et transfert
		31/12/2008		31/12/2008		31/12/2008
<b>Capitaux propres</b>		<b>1.367.524.303</b>	<b>(102.259.776)</b>	<b>1.265.264.527</b>	<b>-</b>	<b>1.265.264.527</b>
<b>Capital</b>		<b>688.243.598</b>		<b>688.243.598</b>		<b>688.243.598</b>
<b>Primes d'émission</b>		<b>476.168.949</b>		<b>476.168.949</b>		<b>476.168.949</b>
<b>Actions propres rachetées</b>	Montant toujours négatif	<b>(33.731.920)</b>		<b>(33.731.920)</b>		<b>(33.731.920)</b>
<b>Réserves</b>		<b>170.518.946</b>	<b>(64.841.451)</b>	<b>105.677.495</b>	<b>-</b>	<b>105.677.495</b>
Réserve légale	Non disponible	-		-		-
Réserves indisponibles	Non disponible	567.404	170.274	737.678		737.678
Réserves indisponibles - résultat non réalisé sur portefeuille	Non disponible	169.127.961	-65.011.725	104.116.237	(104.116.237)	-
Réserves immunisées	Non disponible			-		-
Autres réserves	Disponible	823.581		823.581		823.581
Autres réserves – résultat non réalisé sur portefeuille	Disponible	-		-	104.116.237	104.116.237
<b>Résultat</b>	<b>Disponible</b>	<b>158.648.662</b>	<b>- 37.418.325</b>	<b>121.230.336</b>		<b>121.230.336</b>
<b>Impact sur la juste valeur des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement</b>	Montant toujours négatif	<b>(61.636.642)</b>		<b>(61.636.642)</b>		<b>(61.636.642)</b>
<b>Variations de la juste valeur des instruments financiers</b>	<b>Disponible</b>	<b>(30.687.290)</b>		<b>(30.687.290)</b>		<b>(30.687.290)</b>

Commentaire:

Les règles IAS / IFRS, contrairement au schéma comptable dérogatoire sous normes belges utilisé antérieurement à la conversion au 1/01/2005 de nos états financiers sous normes internationales, n'imposent plus de constituer une réserve indisponible à concurrence des plus- ou moins-values non réalisées nettes. Le fait de rendre disponibles (i) le résultat non réalisé sur portefeuille ainsi que (ii) les variations de juste valeur des instruments financiers, pour autant qu'elles soient positives, renforcera la capacité de Cofinimmo à distribuer des dividendes dans le futur. Il est à noter que ces réserves ne sont pas considérées par la loi ou les statuts comme non distribuables.

6. *Décharge aux administrateurs*  
Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008.
7. *Décharge au commissaire*  
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008.
8. *Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions liant la Société*  
Proposition d'approuver et pour autant que de besoin, ratifier conformément à l'article 556 du Code des Sociétés la disposition du pacte d'actionnaires entre Cofinimmo SA et Inbev Belgium Sa, Inbev Nederland N.V., Pubstone Group S.A., Pubstone S.A., Pubstone Holding B.V., Pubstone Properties I B.V., Pubstone Properties II B.V. qui confère - en cas de changement de contrôle de Cofinimmo - au profit d'une personne exerçant une activité brassicole ou d'exploitant de pub - à AB Inbev ou à une filiale de celle-ci le pouvoir d'acheter toutes les actions de Pubstone Group actuellement détenues par la Cofinimmo, à un prix de marché.
9. *Nomination et renouvellement des mandats d'administrateurs*
  - a) Proposition de nommer, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur Xavier de Walque, en remplacement du mandat de Monsieur Guy Roelandt, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
  - b) Proposition de renouveler, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Chevalier Vincent Doumier, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
  - c) Proposition de renouveler, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur indépendant, de Monsieur Gaëtan Hannecart, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
  - d) Proposition de renouveler, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur indépendant, de Monsieur Baudouin Velge, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
10. *Divers*